

Les Alliés reconnaissent que des événements se produisant en dehors de la zone du Traité peuvent affecter leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance. Des consultations seront organisées en temps opportun sur de tels événements s'il est reconnu que ces intérêts communs sont affectés. Des moyens militaires suffisants doivent être disponibles dans la zone du Traité pour maintenir un dispositif de défense adéquat. Les Alliés qui en ont la possibilité s'efforceront d'apporter un soutien aux Etats souverains demandant une aide face à des menaces dirigées contre leur sécurité et leur indépendance. Ceux des Alliés qui sont en mesure de faciliter le déploiement de forces hors de la zone du Traité pourront le faire sur la base de décisions nationales.

15. Les Alliés rappellent leur attachement à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord et réaffirment l'importance des programmes conçus au bénéfice des économies des pays membres moins favorisés, qui ont besoin d'une aide pour leur développement.

16. Les Alliés demeurent gravement préoccupés par les actes de terrorisme international. Conformément aux termes pertinents de la déclaration de Bonn, ils réaffirment leur détermination de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer ces actes criminels qui constituent une menace pour les institutions démocratiques qu'ils entendent défendre, pour la stabilité et pour la conduite des relations internationales.

17. La prochaine réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle se tiendra à Bruxelles en décembre 1984.

\* \* \* \* \*

Comme en de précédentes occasions, le Ministre espagnol des affaires étrangères a réservé la position de son gouvernement sur le présent communiqué.

Le Danemark et la Grèce ont réservé leur position respective sur la partie du présent communiqué relative aux FNI.

\* \* \* \* \*

Les Ministres des affaires étrangères ont rendu hommage à M. Joseph Luns, qui va quitter ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord après avoir consacré une grande partie de sa carrière au maintien de la sécurité des pays occidentaux par l'Alliance. Au cours de ses treize années de mandat, M. Luns a contribué de façon remarquable à la coopération entre Alliés et à leur unité. Les Ministres des affaires étrangères lui ont manifesté leur vive reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Alliance ainsi qu'à la cause de la paix et de la liberté.